



DOSSIER DE MARIAGE

Pièces à fournir pour les deux futur(e)s époux(ses) de nationalité française :

- Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier,
- Pièce d'identité des futur(e)s époux(ses),
- Justificatif de domicile ou de résidence,
- Attestation du notaire, si contrat de mariage,
- Pièce d'identité des témoins,
- Guide des futur(e)s époux(ses) :
 - Fiche de renseignements,
 - Attestation sur l'honneur établie par les futur(e)s époux(ses),
 - Liste des témoins,
 - Déclarations des témoins.

Pièces à fournir pour les deux futur(e)s époux(ses) de nationalité étrangère :

- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier,
- Pièce d'identité des futur(e)s époux(ses),
- Justificatif de domicile ou de résidence,
- Attestation du notaire, si contrat de mariage,
- Pièce d'identité des témoins,
- Certificat de coutume délivré par une autorité étrangère,
- Certificat de capacité matrimoniale,
- Guide des futur(e)s époux(ses) :
 - Fiche de renseignements,
 - Attestation sur l'honneur établie par les futur(e)s époux(ses),
 - Liste des témoins,
 - Déclarations des témoins.